

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

LA CRISE PRÉSIDENTIELLE

M. Grévy cherche à s'accrocher à toutes les branches. Samedi, il faisait colporter par ses amis, dans les couloirs de la Chambre, une pétition en faveur de son maintien à l'Élysée.

À la fin de la journée, la liste comptait cinq noms. Franchement, ce n'était pas assez pour être considéré comme un mouvement populaire. MM. Bourgeois, Rigaut et Michelin en étaient pour leurs frais d'éloquence et de propagande.

Hier, l'ancien cabinet s'est reconstitué et son avis de réinstallation devait paraître à l'Officiel.

Cet avis n'a pas vu le jour, ainsi qu'on le verra plus loin.

Il n'est pas parti et d'aucuns se plaisent à dire qu'il ne s'en ira pas.

Les ministres démissionnaires, contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, n'ont pas été convoqués samedi à l'Élysée.

Seul M. Rouvier s'est rendu à l'Élysée, sur la demande de M. Grévy, avec qui il a longuement conféré. L'entretien s'est prolongé de six heures à sept heures et demie du soir.

M. Rouvier, président du conseil, a été reçu immédiatement après M. Proal et a trouvé le Président dans les dispositions les plus rétives.

L'Événement dit que M. Rouvier s'est retiré, très peu satisfait, ahuri, et est rentré immédiatement à Passy, bien qu'il fût attendu au ministère des finances.

Il a averti par téléphone qu'il n'y avait pas à convoquer le Conseil des ministres.

M. Jules Grévy, qui avait paru ces jours-ci assez fatigué, semble avoir retrouvé toute sa verdeur et son sang-froid.

D'après le Mot d'Ordre, l'entretien que le

Président de la République a eu, samedi soir, avec M. Rouvier, a été des plus vifs. Par suite du désaccord qui s'est produit entre M. Grévy et M. Rouvier sur les termes du Message, la réintégration de l'ancien ministre dans ses fonctions n'a pas paru hier au Journal officiel.

M. Grévy veut, paraît-il, faire un Message avec démission conditionnelle. Devant cette résolution, il n'a pas paru possible à l'ancien président du Conseil de porter ce document devant les Chambres.

On s'attend à la constitution d'un autre Cabinet par M. Grévy, s'il peut en faire un.

Le XIX^e Siècle dit avoir les nouvelles les plus graves.

L'entretien, dit-il, a porté sur le message. Il a été également question de la dissolution de la Chambre ; mais M. Grévy s'est gardé de faire la moindre allusion à sa démission.

Le message qui sera lu aux Chambres sera un message de protestation, mais nullement un message de démission. Les termes en seront particulièrement durs pour le Parlement.

M. Rouvier a déclaré que, dans ces conditions, il ne saurait en accepter la responsabilité et qu'il se refusait à en donner lecture aux Chambres.

Une discussion des plus vives a eu lieu entre les deux interlocuteurs, et c'est en proie à une vive émotion que M. Rouvier a quitté l'Élysée.

Enfin la Paix, journal de M. Grévy, s'exprime ainsi :

« En attendant l'heure que choisira le Président pour l'envoi de son message, il nous est impossible de ne pas protester avec un sentiment d'indignation contre les outrages sans nom qui vont se multipliant, chaque jour, dans certains journaux.

« M. Grévy peut céder à des considérations supérieures en se retirant, mais il ne peut pas paraître se retirer devant les insultes de quelques-uns ; et le plus sûr moyen de le contraindre à rester à son poste est de

le vouloir en faire descendre sous le coup de la menace et de l'outrage. On fera bien de ne pas s'y méprendre. »

Ainsi, on va le contraindre à rester ! La menace est formelle et l'on fera bien de ne pas s'y méprendre, dit le journal élyséen.

Tout cela pourrait bien finir par du tapage.

Des délégués socialistes affirment que dans la nuit seront apposées sur les murs de Paris des affiches invitant le peuple à une manifestation contre l'Élysée.

La Patrie a fait courir le bruit que M. Grévy avait mandé le général Boulanger à l'Élysée.

L'Agence Havas publie à ce sujet une note qui donne un démenti à cette rumeur.

LE GÉNÉRAL SAUSSIER

M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, a adressé la lettre suivante à M. Thomson, rédacteur du National :

« Paris, le 26 novembre 1887.

« Mon cher ami,

« Quoiqu'il puisse paraître singulier de décliner une candidature qui ne m'a jamais été offerte, pour une place qui n'est même pas vacante, je crois cependant, comme vous, qu'il est utile, en présence de la vive polémique qui se continue à ce sujet, de déclarer que je ne suis pas candidat à la présidence de la République.

« Veuillez donc être assez bon pour engager, le cas échéant, les quelques amis que j'ai l'honneur de posséder dans les deux Chambres à ne pas égarer leur vote sur mon nom.

« Croyez, mon cher ami, à mes sentiments affectueux.

« Général SAUSSIER. »

La question du successeur du père Grévy aggrave les dissentiments.

Les candidatures Brisson et Floquet sont chauffées activement dans les couloirs. Au Sénat, qui a tenu également une séance

pour rire, on a discuté les chances de MM. Ferry et de Freycinet. Il semble impossible qu'un de ces candidats puisse arriver à grouper les 443 suffrages républicains. La besogne du Congrès n'ira pas comme sur des roulettes.

La nouvelle de la mort du maréchal de Mac-Mahon a couru dans les couloirs ; les renseignements pris au domicile du maréchal permettent de démentir ce bruit.

Le maréchal, en ce moment dans ses propriétés du Loiret, serait, toutefois assez malade.

L'ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE

Nous avons déjà signalé les progrès de l'organisation révolutionnaire. C'est chaque jour maintenant quelque manifestation nouvelle. Vendredi, un ancien membre de la Commune, M. Vaillant, aujourd'hui conseiller municipal, a présidé une réunion à la salle Favié, à Belleville. Il était assisté des citoyens Camelinat, Endes, Basly et Duc-Quercy. On a fort parlé des scandales du jour. M. Camelinat a déclaré que si on élisait Président de la République le général Saussier ou M. Jules Ferry, il faudrait faire des barricades. M. Duc-Quercy s'est de son côté déclaré « prêt à descendre dans la rue ». Des exclamations enthousiastes ont salué ces paroles : « Je suis heureux, s'est écrié l'orateur, de voir le vrai peuple prêt à se soulever. Je suis fier de me dire que le premier appel à l'insurrection vous trouvera tous armés. »

En même temps, il est vrai, était affiché un « Manifeste aux travailleurs » signé par des conseillers municipaux socialistes et par un groupe de personnages qui se qualifient de « membres du comité national ». Dans ce factum on recommande « au peuple » de se tenir prêt, mais on l'engage en même temps à ne pas se laisser aller à un « entraînement généreux, mais sans prévoyance qui exposerait à une défaite ». Nous connaissons cette tactique. C'est toujours au mo-

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DURISSON

Première partie

— La Loreley, l'ondine du Rhin, possède une voix d'une harmonie merveilleuse. C'est à l'heure du crépuscule que la sirène commence à faire entendre ses merveilleux accords. Malheur alors au batelier qu'elle attire par l'enivrante douceur de sa voix... Bientôt il aperçoit, sous le feuillage de quelque aune, ses yeux profonds, sa chevelure sombre et superbe. Fasciné, ébloui, il suit le chant qui s'éloigne, s'éloigne toujours... Oubliant le ciel et la terre, il rame en désespéré, appelant à grands cris l'enchanteresse, jusqu'au moment où, épuisé, mourant, il tombe pour ne plus se relever.

— Et donc ! Jean, votre Loreley est trop cruelle !

— Non, mais décevante, comme les rêves, Suzanne.

— Oh ! je n'aimerais pas à lui ressembler.

Le jeune homme la regarda en riant : sans nul doute, ces yeux ronds et fraîches, cette folle taille, cette expression juvénile, n'avaient aucun rapport avec la fée de la légende. Par un mouve-

ment inconscient, il se tourna vers Mina.

Dans ce moment, où la barque, abandonnée à elle-même, descendait lentement le courant, cette dernière passait sous un saule dont les longues branches s'agitaient légèrement. Il fut frappé de son aspect : le visage amaigri laissait voir, sous la transparence de la peau, nombre de petites veines bleuâtres, se croisant en tous sens, qui donnaient aux yeux, ainsi cernés et agrandis, un charme étrange et douloureux. Les cheveux de la jeune fille, relevés par la brise, ombrageaient son front en faisant ressortir la blancheur du teint. Jean tressaillit ; mais, croyant à un simple jeu de la lumière sur cette physionomie si mobile, il dit avec un sourire :

— Ce rôle conviendrait mieux à Mina. Voyez, n'a-t-elle pas le regard fatigué des esprits ?

M^{me} Moser l'interrompit avec brusquerie :

— Mina concentre ses peines et ses pensées, ce n'est pas le moyen de se bien porter.

Celle-ci rougit et assura, non sans une pointe d'amertume, que sa santé était excellente.

Il y avait entre les deux femmes un fréquent échange de paroles aigres qui désolait le jeune homme ; pour faire une diversion, il s'empara de Rosen, dont le regard, depuis un moment, convoitait un convolvulus blanc égaré dans la ramure. La petite, étreignant les branches de ses deux mains, parvint à saisir la fleur désirée. Ainsi

enlevée dans cette ombre striée d'or, elle ressemblait à l'ange du premier rêve. Une masse de boucles blondes nimait le ravissant visage, qu'illuminait la douce flamme de ses yeux bleus. Tous parurent frappés de la sésaphique beauté de l'enfant. Une fois mise en possession de la clochette, Jean la déposa sur les genoux de sa mère, comme un rameau d'olivier auquel nul ne devait résister. La petite manœuvre eut un plein succès. M^{me} Moser caressa la fillette et la conversation continua, adoucie et égayée par la bienveillance et l'affection.

Quelques boutons de nœuphar étoilés d'or et d'argent la surface de l'onde, sur laquelle émergeaient leurs feuilles aux larges découpures. Les nymphéas se montraient surtout nombreux dans un endroit rapproché où la rivière, s'élargissant, formait un brusque détour.

Rosen, grimant sur le banc des rameurs, passa son bras autour du cou du jeune homme en disant :

— J'en voudrais, mon ami Jean, des jolies étoiles ?

Et sa petite main blanche lui caressait la joue.

— Oh ! oui, ajouta Suzanne, il faut en cueillir, ils fleuriront dans l'eau.

— Mais, objecta M^{me} Brindes, l'endroit est peut-être dangereux ?

— Allons donc, tante, un ex-batelier du Rhin

n'a pas peur d'un ruisseau.

Il reprit les rames en se dirigeant du côté indiqué.

On atteignit bientôt les plantes. Les fleurs étaient nombreuses et d'une fraîcheur virginale. Le professeur se disposa à les saisir, ce qui paraissait facile. Cependant, plus d'une fois, les longues traînes de nœuphar se dérobaient sous l'aviron. Comme un calice à demi entr'ouvert lui échappait en dérivant du côté de M^{lle} Staub, celle-ci voulut s'en emparer : à l'aide de la canne de son ombrelle, elle y parvint ; mais, par malheur, ce mouvement rapide imprima une forte secousse à la barque, alors, la jeune fille, perdant l'équilibre, tomba à l'eau.

— Suzanne ! s'écria Jean avec un accent d'effroi et de tendresse inexprimables.

Puis, enlevant à la hâte son habit, il se précipita lui-même.

Le bateau, subitement allégé, se releva brusquement, menaçant de chavirer ; mais M. Spiglo se rejeta vivement en avant, et l'équilibre se rétablit. Les femmes se retenaient aux branches.

Un silence, plus effrayant encore, succéda aux cris de terreur. Tante Marie tenait la mère de Suzanne embrassée, tandis que M^{me} Moser, à genoux, penchée sur l'abîme, semblait vouloir en sonder la profondeur. Mina, debout, pressant étroitement Rosen sur sa poitrine, représentait,

ment de l'explosion qu'on conseille officiellement le calme, pour sauvegarder sa responsabilité et se ménager, le cas échéant, une porte de sortie.

Rapproché de la réunion de Belleville, le manifeste a pour nous un tout autre caractère que celui d'une atténuation à une situation grave en elle-même, plus grave encore en l'absence de tout gouvernement.

ERNEST BAUDOIN.

LIMOUZIN ET C^o.

Décidément M^{me} Limouzin manque de prestige. On sait qu'elle n'a pas réussi à s'installer dans un café de la rue de Clichy. La foule a pris une attitude telle que l'amie de M. Wilson et son digne acolyte ont dû déguerpir au plus vite. Vendredi soir, on a eu, de la petite fête, une édition considérablement augmentée. M^{me} Limouzin s'était avisée de trôner dans une brasserie de la rue Gay-Lussac. Une foule hostile s'était amassée, la police a fait monter en voiture la dame et son compagnon. Le fiacre a été pris d'assaut; Lorentz, roué de coups et couvert de crachats; quant à la dame, on lui a administré une correction manuelle qui a fait le succès de l'Assommoir. Peu s'en est fallu qu'on allât plus loin encore. On commençait à crier: *A l'eau!* quand les agents sont parvenus à dégager les deux sympathiques personnages qui ont passé quelques heures au poste. Lorsque la tranquillité a été rétablie, les agents les ont mis à la porte. On ne sait où ils s'en sont allés, mais il y a lieu de croire qu'ils ne se hasarderont plus à se montrer dans un lieu public.

Quelques personnes prétendaient que M^{me} Limouzin et Lorentz seraient allées frapper à la porte de l'hôtel de l'avenue d'Iéna, mais cette rumeur nous paraît mériter confirmation.

IL Y A DIX ANS

Le 12 novembre 1877 se tint à la Chambre des députés une séance mémorable. Les 363 étaient arrivés de leurs provinces pleins d'une vertueuse colère contre les préfets, contre les ministres et surtout contre le maréchal de Mac-Mahon, président de la République. C'est à peine s'ils purent se contenir pendant les quatre jours nécessaires à la vérification des pouvoirs et à la constitution de la Chambre.

Enfin, le 12 novembre, un député gravit les degrés de la tribune.

Pénétré de l'importance de ce qu'il allait dire, il portait comme un Saint-Sacrement sa tête vide et marchait de ce pas majestueux et cadencé que devait avoir l'âne de la fable chargé de reliques.

Il prit la parole:

« Au nom d'un grand nombre de mes collègues et au mien, dit-il, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de résolution pour lequel je demande la déclaration d'urgence. Je prie la Chambre de me permettre de lui en donner lecture.

dans son immobilité, la statue de l'épouvante.

Quelques minutes d'une terrible angoisse s'écoulèrent; enfin, un fort clapotement se fit entendre à dix pas de la barque, et Jean apparut à la surface, soutenant Suzanne évanouie. La jeune fille avait entretés dans sa chute les pedoncles des nénuphars; plusieurs d'entre eux, garnis de leurs fleurs, s'étaient accrochés à ses vêtements et à sa chapelette dénouée.

Oncle Spigle, d'un vigoureux élan, se rapprocha: tous les bras se tendirent pour recevoir le pauvre enfant, qui, bientôt, se trouva couchée au milieu des siens.

Jean, avec l'appui d'une forte branche, se hissa par-dessus bord.

Soulagée par sa mère et M^{me} Brindes, Suzanne, les yeux fermés, mais à peine pâlie, ressemblait à une de ces jeunes et charmantes victimes que l'on offrait autrefois en sacrifice, après les avoir couronnées de fleurs. Pendant que Mina la frictionnait, s'efforçant de la rappeler à la vie, M^{me} Moser étreignait avec passion son fils sur son cœur.

— Faut-il aborder? dit l'instant d'après M. Spigle, dont le front était baigné de sueur.

— Non, répondit M^{me} Moser — sa présence d'esprit ne l'abandonnait jamais — mieux vaut débarquer devant le passeur. Courage! oncle.

Jean, bien qu'ésténué, voulait reprendre le

« Lisez! lisez! » lui cria-t-on à gauche. Et il lut.

Je peux bien dire tout de suite que ce député s'appelait Albert Grévy.

Or voici ce qu'il lisait:

« Considérant que les élections des 14 et 28 octobre ont été faites dans des conditions qui imposent à la Chambre des députés un devoir exceptionnel; »
« Que la campagne au cours de laquelle pendant cinq mois toutes les lois ont été violées... (Applaudissements et bravos répétés à gauche et au centre)... à l'aide de procédés qui ont révolté la conscience publique... » (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

Il est bon de remarquer que lorsqu'un orateur veut se faire applaudir il n'a qu'à évoquer le spectre complaisant de la conscience publique. Le moyen est infailible. Albert Grévy le savait pour l'avoir appris de son frère Jules qui écoutait, les yeux demi-clos, du haut de son fauteuil présidentiel, la lecture d'un document rédigé en famille, et destiné à « faire sauter » (c'était alors le mot en vogue) le maréchal de Mac-Mahon.

Et il continuait, et les applaudissements à chaque instant interrompaient sa lecture lorsqu'il parlait des moyens employés pour « dénaturer l'expression de la volonté nationale » et lorsqu'il disait que ces moyens étaient « de nature à engager la responsabilité de leurs auteurs *quels qu'ils soient*. »

Oui vraiment il disait « quels qu'ils soient », ce terrible Albert Grévy; et depuis le « quoi qu'on dise » de Trissotin, jamais on obtint de trois simples syllabes un plus puissant effet.

« Quels qu'ils soient » du reste s'est conservé dans la langue parlementaire, et M. Rouvier, dans une occasion presque semblable, en a tiré l'autre jour des applaudissements auxquels la Chambre ne l'avait pas accoutumé.

Ainsi couvert d'acclamations, Albert Grévy arriva à la conclusion de son factum, qui était la nécessité de nommer sans plus tarder une commission d'enquête sur les actes délictueux ou criminels commis pendant la période du 16 mai.

Et sait-on comment se terminait le projet de résolution soumis par l'orateur au vote de la Chambre?

Par cette formule que M. Jolibois ressuscitait l'autre jour dans cette même Chambre avec un succès presque égal:

« La Commission sera investie, pour remplir sa mission, des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent aux Commissions d'enquête parlementaire. »

Ayant fini sa lecture, l'orateur déposa son papier et crut devoir finir par un air de bravoure:

« Sur toute l'étendue du territoire, des actes condamnables à divers titres, des faits délictueux, criminels, se sont accomplis qui appellent une indispensable répression.

« La conscience indignée » (l'orateur se répétait) « l'exige impérieusement. »

«... La justice, nous ne pouvons la demander au cabinet qui s'attarde sur ces bancs, puisque à cette heure les

rame, mais son compagnon s'y opposa. Bientôt, grâce aux vigoureux efforts de ce dernier, on atteignait le bac.

A ce moment, la jeune fille, ouvrant les yeux, sourit à ceux qui l'entouraient.

Le patron, mécontent de l'accident, grogna quelque peu; cependant, ainsi que sa femme, il se mit à la disposition des promeneurs. Des vêtements furent donnés aux jeunes gens, pendant que les leurs séchaient à une bonne flambee. L'hôte leur prépara un grog à l'eau-de-vie, — qu'il leur fallut avaler chaud, — remède souverain, disait-il, en pareille circonstance, contre la fluxion de poitrine. A peu près remise, Suzanne riait la première de son accoutrement peu gracieux. Une demi-heure après, chacun put reprendre le chemin de la ville.

Le retour fut silencieux, bien que Suzanne et Jean s'efforçassent de l'égarer aux dépens de leur mésaventure. La première tenait à la main le bouquet de nénuphars qui avait failli lui coûter la vie... Elle considérait avec un battement de cœur leurs corolles refermées, cause innocente de tant d'émoi. Encore allangui et très émue, elle s'appuyait avec abandon au bras de son sauveur; celui-ci souriait à ses regards reconnaissants et affectueux.

Leurs amis les suivaient en échangeant de rares paroles.

« coupables sont les agents des ministres » quand ce ne sont pas les ministres eux-mêmes. »

Ainsi parlait en 1877, il y a juste dix ans, par une après-midi de novembre semblable à celle d'aujourd'hui, Albert Grévy qui n'était pas encore oncle de Daniel, mais qui était déjà père de Léon et frère de Jules.

Les Grévy provoquaient alors les enquêtes. Il les subissent aujourd'hui, et de quelle façon!

Tels sont les retours de la politique et de l'histoire.

En vérité, pourquoi s'acharner aux revanches?

Elles viennent toutes seules, et pour les voir il n'y a qu'à se laisser vivre.

P. LAFABRIE.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le 24 novembre s'est ouvert, dans la salle Blanche du Palais et avec le cérémonial accoutumé, la session du Parlement allemand.

A peine si 150 députés étaient à leur poste.

Le Président a prononcé une invocation au Dieu des armées.

Les membres du Parlement ont écouté debout, et dans un profond recueillement, l'allocation présidentielle; ils ont approuvé, à l'unanimité, l'envoi au prince impérial d'une dépêche ainsi conçue:

« Le Parlement allemand envoie à Votre Altesse Impériale l'expression de son profond respect et de son sincère attachement.

« Que Dieu protège votre précieuse vie pour le bien de la Patrie! »

M. Böttlicher a ensuite donné lecture du discours du trône, dont voici les passages les plus marquants:

« Dans sa politique extérieure, l'empire allemand s'efforce avec succès de consolider la paix en entretenant des relations amicales avec toutes les puissances et en concluant des traités et des alliances qui ont pour but de prévoir tout danger de guerre et de mettre l'Allemagne et les puissances alliées à ce pays en état de repousser en commun les attaques injustes.

« L'Allemagne n'a aucune tendance agressive; elle n'éprouve aucun besoin qu'elle soit obligée de satisfaire par des guerres victorieuses. Le penchant peu chrétien qui pousse un pays à attaquer ses voisins est étranger au caractère allemand.

« La Constitution et les institutions militaires de l'Empire ne sont pas, du reste, établies de telle façon que nous puissions troubler la paix des nations voisines par des attaques arbitraires; mais nous sommes forts, lorsqu'il s'agit de repousser les attaques et de défendre notre indépendance, et nous voulons devenir assez forts pour pouvoir envisager tout danger avec calme. »

Après ces importantes déclarations de principe, est venue une longue énumération des projets de loi qui seront présentés,

A la suite d'un grand ébranlement, le cœur resta serré et la pensée créative.

Cependant la marche faisait remonter les délicates teintes roses aux joues de la jeune fille. Chez Mina, au contraire, soit que les traces de frayeur n'eussent pas encore disparu, soit toute autre cause, des tons livides estompaient ses traits, donnant à l'ensemble un cachet saisissant.

La nouvelle de l'accident s'était répandue aux environs; aussi, en traversant le village, la petite société fut accueillie par des regards curieux: « Voici la noyée, se disait les femmes en indiquant M^{me} Klarz, car elle porte encore sur son visage toutes les pâleurs de la mort et d'une horrible épouvante. »

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 29 novembre,

La Cigale et la Fourmi, opérette nouvelle en 3 actes et 8 tableaux.

A l'étude: La Fée aux Roses, opéra-comique féerique.

pour la forme, au Parlement chargé, non de les étudier, mais de leur donner la consécration, toute platonique, du reste, de son vote.

Dans cette longue série de propositions, une seule mérite son attention: celle qui a pour but d'élever l'effectif de la Landwehr et du Landsturm.

Ainsi, et à l'exemple de la France, l'Allemagne déclare une fois de plus qu'elle n'attaquera personne et veut seulement être forte pour repousser toute agression. Mais alors, et pour la centième fois, nous répétons: jusqu'à quand s'épuisera-t-on de part et d'autre en armements formidables, tout en ne cessant de proclamer, chacun de son côté, qu'on ne veut aucun mal à ses voisins?

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 27 novembre.

La soumission présidentielle étant désormais un fait sinon accompli du moins certain, les cours de nos rentes subissent une hausse de 1 fr. sur les cours de la semaine dernière: 3 0/0, 81.70; 4 1/2 0/0, 107.50.

Le relèvement très vif des actions du Crédit Foncier ne pouvait manquer d'accompagner la hausse de la rente. On fléchit à 1,390. Aux cours actuels, les obligations des emprunts 1879, 1880 et 1885 conservent encore une grande élasticité et assurent aux porteurs une plus-value prochaine dont l'importance est donnée par la distance même qui les sépare encore du pair.

La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 452.

L'action de la Banque d'Escompte est à 458.75 en amélioration sur les cours de la semaine dernière. On annonce la constitution définitive du gaz de Lisbonne dans laquelle la Banque d'Escompte a pris une assez forte participation.

Les Dépôts et Comptes Courants font preuve d'une grande fermeté à 600.

La Foncière-Vie escompte les résultats de la participation aux bénéfices de l'assurance mixte en faisant remise à l'assuré, suivant la durée de l'opération, d'un certain nombre de primes.

Ainsi un assuré de 45 ans pour un capital de 10,000 francs payable dans 20 ans (prime annuelle de 553 francs) aura droit à une bonification de 4 primes, ce qui représente un intérêt annuel moyen de 2 à 3 0/0 sur l'ensemble des primes versées.

Les polices A B de l'Assurance Financière gardent un marché très actif.

La compagnie Transatlantique fléchit de nouveau à 521. La conversion des titres a donné parait-il de maigres résultats. Les porteurs d'obligations anciennes ont préféré le remboursement à une perte d'intérêt qui ne trouve aucune compensation dans les garanties qui reposent toutes sur un gage fortement majoré.

L'action de Panama reprend très vigoureusement à 303.75, elle est même à 305 au comptant. Ainsi que le constate la presse, tous les Etats d'Amérique ont commencé à canaliser leurs rivières.

Le marché de nos chemins de fer ne donne lieu à aucune variation importante.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

APPEL DE LA CLASSE 1887

La publication des tableaux de recensement de la classe 1887 aura lieu les dimanches 8 et 15 janvier 1888, et le tirage au sort prescrit par l'article 45 de la loi du 27 juillet 1872 commencera le 23 janvier.

Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations de la classe.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Nous rappelons que les présidents et vice-présidents des sous-comités d'arrondissement sont:

Pour celui d'Angers, MM. Bessonneau et Jacquemet.

Pour celui de Baugé, MM. Bachelier et de la Devansaye.

Pour celui de Cholet, MM. Bremond et Turpault.

Pour celui de Saumur, MM. Combiel et Lambert.

Pour celui de Segré, MM. Bordillon et Lemanceau.

LA SAINTE-CÉCILE

La fête de sainte Cécile, patronne des musiciens, a été célébrée hier un peu partout autour de nous, dans les grandes villes comme dans les petites localités. Messes en musique, matinées musicales, concert dans l'après-midi, concerts le soir, banquets, bals, ont eu lieu à l'occasion de cette solennité.

A Saumur, où de si brillantes fêtes musicales ont marqué la présente année, la Sainte-Cécile a passé complètement inaper-

que. Pas même le plus petit concert n'est venu dans la soirée rappeler au public, très nombreux pour le commencement de la foire, que notre ville possède d'excellentes sociétés harmoniques.

LA FOIRE

Hier dimanche, avant-veille de l'ouverture de la foire, les théâtres forains et les boutiques du quai de Limoges ont attiré la foule une grande partie de la journée.

Les exhibitions de tous genres se sont donné rendez-vous; mais la quantité ne remplace pas la qualité: on ne voit plus dans les foires ces beaux théâtres d'autrefois, où de charmantes comédies, des opérettes mêmes, alternaient avec les exercices acrobatiques, les tours de physique, etc. Aujourd'hui les tirs, les concerts plus ou moins tunisiens, les charmeuses (?) de toutes sortes ont envahi le quai et assourdissent les promeneurs. Malgré tout, comme nous le disons plus haut, une foule compacte n'a cessé de séjourner hier sur le quai de Limoges.

Le public s'arrêtait plus particulièrement devant les houillères belges, le seul établissement qui présente quelque intérêt et qui a été beaucoup visité.

THÉÂTRE. — Avis. — Ce soir, dans *Carmen*, le chœur des enfants sera chanté par les mêmes enfants qu'à Angers.

M. Rigolage, directeur de l'École professionnelle qu'il a fondée à Saumur, vient de recevoir de M. le ministre de la marine et des colonies la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES
1^{re} DIRECTION : PERSONNEL
3^e Bureau : Equipages de la Flotte
(1^{re} SECTION)

Le Sénateur, ministre de la marine et des colonies, à M. le Principal du collège de Saumur.

« Monsieur le Principal,

En réponse à votre lettre du 6 novembre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le collège de Saumur sera désigné comme l'un des centres d'examen pour le recrutement des élèves mécaniciens des équipages de la flotte en 1888.

Je demanderai en temps utile, à M. le ministre de la guerre, l'autorisation pour vos élèves de faire leur épreuve manuelle dans les ateliers de l'École d'arpenterie de Saumur.

Quant à la subvention que vous me demandez en faveur du collège, il ne m'est pas possible de l'accorder: la marine ne possède aucun crédit pour cet objet et le Parlement ne lui en accorderait certainement pas si elle lui en demandait, attendu que les Ecoles professionnelles dépendent du ministère du commerce.

Recevez, Monsieur le Principal, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le ministre, et par son ordre,

Le Contre-amiral directeur du personnel,
Signé : G. BESNARD.

Certifié conforme à l'original,
Saumur, le 26 novembre 1887.

Le Maire, LIÉNARD.

GRAND MARIAGE PARISIEN

Très brillante assistance, samedi, à Saint-Thomas d'Aquin, pour le mariage du comte Xavier de Gontaut-Biron, avec M^{lle} de Virieu, fille du comte de Virieu et de la comtesse née de Quinsonas.

Au défilé de la sacristie: duc et duchesse de Blacas, comte et comtesse de Pontevès, vicomte et vicomtesse de Merlemont, comtesse d'Hulst, comtesse de Durfort, princesse de Beauvau, comte de Quinsonas, comte de La Rochethulon, vicomtesse de Clermont-Tonnerre, marquis de Civrac, vicomtesse de Gaigneron, etc., et de nombreux officiers du 42^e cuirassiers, d'Angers, régiment auquel appartenait M. de Gontaut-Biron.

Témoins: le comte de Gontaut-Biron, le comte de Pontevès, le marquis de Virieu et le comte de Durfort.

LES MYSTÉRIEUX MALFAITEURS

On nous apprend que les malfaiteurs de Doué étendent le rayon de leurs opérations. 160 pièces de vin auraient été défoncées, dans un cellier, à Concourson.

THOUARS. — Vendredi matin, le sieur Fourreau, restaurateur, Grand-Rue, s'est pendu dans sa cave.

Ce malheureux a dû céder à un accès de folie, à la suite d'une grave maladie.

LUÇON. — M. Carrot, chef de section, a été tamponné et tué samedi par le train 820, en gare de Luçon.

MESSIEURS LES BOUCHERS

Sous ce titre, la *Petite France* a publié ces jours derniers l'entrefilet suivant qui a soulevé une grosse émotion chez les bouchers de Saint-Calais :

« Jeudi dernier, jour de la foire, les bouchers ont acheté les veaux, sur pied, au prix de 30 à 35 centimes le demi-kilo. Or, ils le revendent 90 centimes... La proportion est la même en ce qui concerne les porcs et les bœufs.

« Ce sont là des bénéfices scandaleux, faits au détriment des populations nécessiteuses. Une boucherie coopérative mettrait bien vite ces messieurs à la raison. Quand se décidera-t-on à la fonder? »

L'observation faite par la *Petite France* pour les bouchers de Saint-Calais peut s'appliquer aux bouchers de beaucoup d'autres pays.

Ville de Saumur.

CAHIER DES CHARGES

Pour les services publics et particuliers
DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

Entre les soussignés, M. James Combier, maire de la ville de Saumur, agissant en cette qualité, d'une part;

Et M. John Burnett Stears, chevalier de la Couronne d'Italie, propriétaire de l'usine à gaz de Saumur, domicilié à Ker-Stears, près Brest (Finistère), étant actuellement à Saumur, rue de l'Abreuvoir, d'autre part;

Il a été convenu ce qui suit :

Le traité existant entre M. Stears et la ville de Saumur pour l'éclairage public sera prolongé de 30 années, à partir du 1^{er} janvier 1888, et ce aux prix et conditions stipulés ci-après :

Article 1^{er}. — La ville de Saumur concède à M. Stears le droit exclusif d'établir des tuyaux et conduites de gaz sous toutes les voies publiques de la ville de Saumur.

Art. 2. — Les tuyaux pour les conduites de gaz seront en fonte ou en plomb, ils seront fournis et posés par les soins et aux frais de M. Stears.

Art. 3. — Les tuyaux seront posés à une profondeur suffisante au-dessous du pavé des rues, profondeur qui ne pourra être moindre de 80 centimètres. Les tranchées ne pourront avoir plus de 150 mètres de longueur et ne resteront pas plus de vingt-quatre heures sans être comblées. Pendant ce temps, elles devront être garanties par des palissades et éclairées pendant la nuit aux frais du concessionnaire afin de prévenir les accidents.

Art. 4. — Le concessionnaire rétablira et entretiendra le pavé sur toute la surface qui aura été ouverte pour la pose des tuyaux.

Art. 5. — Lors du remblai des tranchées, les terres devront être damées à chaque couche de 15 centimètres au plus, excepté la première couche qui pourra être de 30 centimètres au-dessus des tuyaux. Les pavés devront être reposés avec soin.

Art. 6. — Le concessionnaire entretiendra pendant un an, à ses frais, les portions de pavés au-dessus des tuyaux et les relèvera chaque fois qu'il s'y manifestera des enfoncements.

Il devra fournir à la fin de chaque mois, à M. l'Architecte de la Ville, un tableau indiquant la date, la situation et la longueur de toutes tranchées ouvertes.

Le délai d'un an recommencera toutes les fois que la tranchée sera ouverte de nouveau.

Art. 7. — Tous les candélabres, consoles, lanternes, robinets et les tuyaux d'embranchement, depuis la lanterne jusqu'au pied de chaque candélabre, demeureront la propriété de la commune, ainsi que tous les appareils placés dans l'intérieur des divers établissements communaux; il est bien entendu que tous les tuyaux de conduite et toutes leurs dépendances, ainsi que tous les embranchements, posés ou à poser sous la voie publique, tant pour les lanternes publiques que pour les services particuliers, resteront, comme par le passé, la propriété de M. Stears.

Art. 8. — Le matériel de l'éclairage placé sur la voie publique et appartenant à la Ville sera consi-

gné à M. Stears qui s'engage à l'entretenir à ses frais en parfait état de service. Ce matériel devra être rendu en bon état à l'expiration de la présente concession.

Art. 9. — Aucun changement à la forme et aux dimensions actuelles des appareils d'éclairage ne sera fait par M. Stears, sans l'assentiment préalable de l'Administration municipale. Quant aux réparations, l'Administration municipale se réserve le droit d'en apprécier l'opportunité, et M. Stears devra toujours se conformer aux décisions qui lui seront transmises à cet effet.

Art. 10. — La ville de Saumur reste responsable vis-à-vis de M. Stears du bris ou des grosses réparations survenues par accident ou par malveillance et provenant du fait de toute personne étrangère à l'usine à gaz.

Le concessionnaire devra justifier que les bris ou dégradations ont pour cause des accidents ou des faits de malveillance étrangers aux employés de l'usine, sinon ils resteront à sa charge, à moins que l'Administration municipale n'en reconnaisse la cause, ce dont elle sera seule juge.

Et afin de permettre aux agents de l'autorité d'exercer une plus grande surveillance et une protection plus efficace envers le matériel de l'éclairage public, chaque agent de l'usine chargé de cet éclairage sera, dans son service, obligé d'être revêtu d'un uniforme spécial à l'usine à gaz, qui permette aux agents de la police de le reconnaître facilement en toute occasion, principalement la nuit.

Art. 11. — Pour éviter toute interruption dans le service, M. Stears devra toujours avoir en magasin 20 lanternes neuves, destinées à remplacer celles qui seront hors d'état de servir ou en réparation.

Art. 12. — Le prix des lanternes, consoles ou candélabres, est fixé ainsi qu'il suit :

Console avec lanterne et accessoires complets, pose comprise : 50 fr.

Candélabre sans socle, posé sur borne ou parapet, avec lanterne et accessoires complets, pose comprise : 80 fr.

Borne en pierre dure (si l'administration du gaz en est chargée) : 50 fr.

Candélabre seul, mis en place : 50 fr.

Lanterne carrée, grand modèle : 30 fr.

Lanterne à six pans, grand modèle : 40 fr.

Art. 13. — Chaque bec devra être établi de manière à brûler au minimum 150 litres à l'heure. La constatation sera faite au moyen d'un régulateur fourni par M. Stears, choisi par l'Administration municipale et déposé à la Mairie.

Art. 14. — L'éclairage sera fait par le gaz extrait de la houille; il ne pourra être employé d'autre gaz sans le consentement formel et par écrit du maire, après délibération du Conseil municipal.

Le gaz devra toujours être parfaitement épuré, de manière à ne donner aucune odeur par la combustion. La flamme devra être constamment pure, blanche et sans aucune nuance rougeâtre.

Les essais du pouvoir éclairant et de la bonne épuración seront faits avec les appareils et conformément aux instructions de MM. Dumas et Regnault, du 12 décembre 1860.

Les appareils d'essai seront placés et entretenus aux frais de M. Stears, dans un local désigné par le maire et appartenant à la Ville.

Art. 15. — Le concessionnaire s'engage à éclairer gratuitement les 360 lanternes existantes.

Art. 16. — Le concessionnaire placera, dans les trois premiers mois de l'année 1888, vingt nouvelles lanternes qui seront distribuées d'après les indications de l'Administration municipale. Le gaz nécessaire à l'éclairage de ces vingt lanternes sera fourni gratuitement, c'est-à-dire dans les mêmes conditions que les 360 lanternes indiquées plus haut.

Dans le cas où l'Administration municipale reconnaitra l'utilité d'établir de nouveaux becs en dehors de ceux indiqués ci-dessus, il lui sera loisible de le faire jusqu'à concurrence de vingt lanternes qui seront réparties pendant la nouvelle concession et suivant les besoins.

L'éclairage de ces lanternes sera également gratuit.

Le matériel nécessaire à l'établissement de nouveaux becs sera avancé par la Ville et pris en charge par M. Stears.

Art. 17. — Les becs faisant l'objet de l'éclairage public ordinaire et journalier seront allumés tous les soirs depuis la chute du jour jusqu'à minuit. A partir de minuit, 190 becs seront éteints, et 190 becs, reconnus indispensables tant pour la sécurité publique que pour la circulation des habitants, seront seuls maintenus jusqu'au point du jour.

Cette proportion sera gardée pour les vingt lan-

ternes susceptibles d'être établies pendant la nuit.

Seront tenus allumés jusqu'au jour, toutes les nuits, en toutes saisons, même durant les nuits où la lune éclaire, les neuf becs spéciaux ci-après indiqués, savoir : trois à l'horloge de l'Hôtel de Ville, trois à l'horloge de l'Hôtel des Postes, un au-dessus de la porte extérieure et commune de cet établissement, un à la porte du Bureau de police et un au corps de garde de l'École de cavalerie.

(La fin à demain.)

MARCHÉ DU 26 NOVEMBRE 1887

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	17 45	Veau	1 40
Métell	14 50	Mouton	1 80
Ségle	11	Porc	1 30
Orge	10	Poulets la couple	5
Avoine	8	Dindonneaux	12
Sarrasin	13	Canards	4
Haricots blancs	25	Oies	11
Haricots rouges	23	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	11	Œufs la douzaine	1 20
Noix	9	Poin, la charretée de	70
Châtaignes	12	Chanvre 1 ^{re} qualité	780 kilog.
Sel les 100 kil.	14	Luzeine	60
Son	10	Paille	40
Farine, la culasse de	50	Huile de noix, 50 kil.	120
157 kilog.	50	les 52 kilog. 500	43
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Id. 2 ^e	40
Id. 2 ^e id.	—	Id. 3 ^e	38
Id. 3 ^e id.	—	30 Charbon de bois,	—
Pommes de terre,	9	les 100 kil.	16
la barrique	9	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.			
Souzy et environs	la barrique	150 fr.	
Champigny	—	160	
Varrains	—	150	
Bourgueil	—	180	
Restigné	—	170	
Chinon	—	160	
Blancs.			
Coteaux de Saumur	la barrique	180 fr.	
Ordinaires, environs de Saumur	—	100	
Saint-Léger et environs	—	90	
Varrains et environs	—	100	
Le Puy-N.-Dame et environs	—	80	
La Vienne	—	75	
Cidre de Bretagne	la barrique	45 fr.	
Cidre de Normandie	—	40	
Eau-de-vie	l'hectolitre	50 fr.	
Vinaigre de vin	—	25	

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 novembre 1887.

Versements de 72 déposants (12 nouveaux), 20,435 fr. 27.

Remboursements, 25,594 fr. 27.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Si vous toussiez, ne prenez que du

ZAN

le meilleur et le plus agréable des Réglisses.

Le bâton : 5, 10, 15 et 20 centimes.

Les Pastilles de ZAN

à 30 et 50 centimes la boîte.

En vente chez DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco toutes mandats-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.
J. FERRE, Ph^o, 107, rue Richelieu, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 28 Novembre 1887,

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes,
tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de G. BIZET.

M^{lle} DOUX remplira le rôle de Carmen.

Distribution :

Don José	MM. Delmas.
Escamillo	Delvoye.
Le Dancaïre	Sabio.
Le Remendado	Stéphano.
Zuniga	Boussa.
Moralès	Davalis.
Carmen	M ^{lle} DOUX.
Micaëla	Ficoeko.
Frasquita	Drouville.
Mercédès	Rita Lelong.
Lillas Pastia	MM. Philippe.
Un guide	Dalvins.
Un porte-épée	Jean Lajoia.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e A. REGOIN, avoué, et de M^e AMANT, notaire à La Flèche.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu le Mercredi 30 novembre 1887, à trois heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e AMANT, notaire à La Flèche.

L'Usine de Versailles ET DÉPENDANCES

située à Saint-Germain-du-Val, près La Flèche;

Comprenant :
1^o Une Maison d'habitation avec jardin anglais, clos de murs;
2^o L'Usine proprement dite, servant à l'exploitation d'une scierie mécanique, d'un moulin à farine et d'une fabrique de manches à balais et de caisses d'emballage;
3^o Tout le Matériel immeuble par destination, notamment une machine à vapeur de la force de 20 chevaux, générateurs, scies, tours, meules, etc., etc.
Mise à prix : 20,000 fr.
(829) A. REGOIN.

A VENDRE

TRÈS JOLIE
MAISON BOURGEOISE

A proximité de la Gare d'Orléans,
Comprenant :
Maison d'habitation au rez-de-chaussée, élevée sur cave voûtée, premier étage, greniers, buanderie, écurie et remise, jardin bien arrosé, avec pièce d'eau poissonneuse.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur. (758)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie Maison
Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.
S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENIVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT
Rue de la Petite-Bilange, 26.
S'y adresser.

A LOUER

DE SUITE
VASTE MAISON
Près l'église de Nantilly,
ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

La Champignonière de Munet
Les récoltes à y faire, ainsi que tout le Matériel.
S'adresser à M. LECOINDE, à Munet, commune de Distré.

A VENDRE

DEUX
Devantures de Magasin
S'adresser chez M. LARDE.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

Offres et Demandes

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Canard-Rouge, rue du Petit-Versailles, continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

ON DEMANDE un petit garçon.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN
Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur.
S'adresser à l'hôtel de Londres.

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES
Suivies d'une instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs.
PAR P. ROGER
Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe
110 pages de texte et de tableaux
PRIX : 50 centimes; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER AVEC VOITURES CAPITONNÉES
Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SUCRE POUR VENDANGES

à 75 francs les 100 kilos
S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



VÉRITABLE CONSOMMÉ
Une à deux cuillerées à café de MAGGI dans une assiette d'eau bouillante et vous avez instantanément un consommé excellent, contenant viande, légumes, etc.
En vente chez M. GEORGES DOUESNEL à Saumur.

CONCENTRÉ AUX TRUFFES
Quelques gouttes seulement du Concentré aux truffes MAGGI communiquent à tous les mets la Saveur parfumée du précieux tubercule. C'est la Sauce Périgueux à la minute.



CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT									
SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR.				
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	7 57
Saumur (état.)	»	»	»	»	»	»	»	Vivry	11 54
Nantillyhalte.	»	»	»	»	»	»	»	Blou	12 09
Varr.-Chacé	»	»	»	»	»	»	»	Vernantes	12 19
Brézé s.-Cyr	»	»	»	»	»	»	»	Noyant-Méon	12 31
Montreuil (a.)	»	»	»	»	»	»	»	Chât.-d-Loir.	12 59
— (dép.)	»	»	»	»	»	»	»		2 14
Thouars	»	»	»	»	»	»	»		2 36
Loudun	»	»	»	»	»	»	»		5 09
Poitiers	»	»	»	»	»	»	»		7 45
LIGNE D'ORLÉANS									
ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Diréc.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Omn.
Angers	2 13	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35	12 05	1 05
La Ménitrie	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Les Rosiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
St-Clément	»	»	»	»	»	»	»	»	»
St-Martin	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saumur (a.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— (dép.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Varennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Boulet	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langeais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tours	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOURS — SAUMUR — ANGERS									
STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Diréc.	Expr.	Omn.	Diréc.
Tours	1 23	5 11	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45	12 05	1 30
Langeais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Port-Boulet	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Varennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saumur (a.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— (dép.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
St-Martin	»	»	»	»	»	»	»	»	»
St-Clément	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Les Rosiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
La Ménitrie	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Angers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
SAUMUR — LA FLÈCHE									
STATIONS	Expr.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.
Saumur	7 05	1 18	7 30	La Flèche	7 15	10 20	5 05	7 33	10 46
Vivry	»	»	»	Clefs	»	»	»	»	»
Longué	»	»	»	Baugé	»	»	»	»	»
Jumelles	»	»	»	Jumelles	»	»	»	»	»
Baugé	»	»	»	Longué	»	»	»	»	»
Clefs	»	»	»	Vivry	»	»	»	»	»
La Flèche	»	»	»	Saumur	»	»	»	»	»

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.